

## ÉMISSION DE CO<sub>2</sub>

### Nouveau label en ligne, TK'Blue

Afin de renforcer l'information sur les émissions de CO<sub>2</sub>, un nouveau site [www.label-tk-blue.eu](http://www.label-tk-blue.eu) a été ouvert mi-juin pour les transporteurs routiers. Il vise à instaurer une labellisation et une notation de l'empreinte carbone des organisations logistiques.

« Ce service en ligne de labellisation doit permettre aux professionnels du transport d'obtenir le Label TK'Blue, reconnu par de grands chargeurs, notamment Carrefour.

C'est une étape décisive pour accroître la visibilité du transport écoresponsable sur le marché.

Elle va générer la notation, dès septembre, des premiers chargeurs », assure Philippe Mangeard, à l'origine de la structure European TK'Blue Agency, basée à Paris.

L'outil se veut en droite ligne de la charte Ademe «Objectif CO<sub>2</sub>, les transporteurs s'engagent ». La valorisation auprès des chargeurs s'appuie sur les efforts réalisés pour aboutir à des transports plus « vertueux et performants ».

La méthodologie d'application a été validée par une gouvernance de professionnels et experts du transport.

Le conseil scientifique est présidé par Alain Bonnafous (professeur à l'université de Lyon), le conseil d'orientation par Denis Choumert (président de l'AUTF) et le conseil de surveillance par Marie-José Navarre (déléguée générale du COE).

Six mois de travaux et de débats scientifiques ont précédé la labellisation.

Plusieurs organisations professionnelles et universitaires se sont associées au développement de l'outil, parmi lesquels : TLF, AFTIFTIM, OEET, LET, EPFL, CGEDD, IFSTTAR, AFTRI et CDC Climat.

Rappelons que les opérateurs de transport seront tenus d'informer leurs clients, lors de chaque déplacement, des émissions de CO<sub>2</sub> de leur prestation, selon la loi 2010-788 de juillet 2010 et le décret 2011-1336 du 24 octobre 2011 qui fixe les principes de calcul. La méthodologie de calcul est basée sur un projet de norme européenne, dont la version finale est attendue en 2013. ♦